Rapport de Transparence

et des publications annuelles

Pour l'année 2020

Emis le : 23 mars 2021

SOMMAIRE

1. Message du Président Directeur Général 3

2. Forme juridique, Structure de gestion et détention de capital 2

3. Activités et revenus 2

   3.1 Activité principale, la notation financière 2

   3.2 Rémunération, publication des activités de notation 3

4. Gestion de la qualité 4

   4.1 La qualité des travaux et des opinions émises par les équipes 4

   4.2 L'organisation de missions 4

   4.3 Les mesures de contrôle spécifiques 4

5. Indépendance et gestion des conflit d'intérêts 4

   5.1 L'indépendance 4

   5.2 La gestion et la prévention des conflits 5

6. Plan de continuité des activités 5

   6.1 Sécurité informatique 5

   6.2 Archivage et sauvegarde 6

   6.3 Réaction à la pandémie du Coronas Virus (Covid-19) 6

Annexes 7

1. Message du Président Directeur Général

Conformément aux dispositions de l'article 18 de l'Instruction N° 37/2009 relative aux conditions d'exercice de l'activité de notation financière sur le marché financier Régional de l'UMOA, Bloomfield Investment Corporation publie ce rapport de transparence qui fournit l'ensemble des informations requises.

Ce rapport intègre, par ailleurs, les publications attendues notamment des articles 17.1, 17.2.2 du titre III de l'instruction N° 37/2009 ainsi que celles attendues du Point 2 de la section II du cahier des charges de cette même instruction.

Article 17.1, Titre III de l'Instruction	Article 17.2.2 Titre III de l'Instruction	Point 2, Section II du cahier des charges de l'instruction
Les Agences de notation publient et actualisent immédiatement l'intégralité des informations suivantes : 1. les conflits d'intérêts réels et potentiels visés à la section II, point 1 du Cahier des charges (Annexe à l'Instruction) ; 2. une définition de ce qu'elles considèrent être, ou non, des services auxiliaires à leur activité principale, à savoir l'activité de notation ; 3. leur politique en matière de publication de leurs notations et autres communications liées : 4. la nature générale de leur régime de rémunération ; 5. les méthodes, modèles et principales hypothèse de notation qu'elles utilisent, ainsi que toute modification importante qu'elles y ont apportée ; 6. toute modification importante apportée à leurs pratiques, procédures et procédés	Les Agences de notation publient et transmettent au Conseil Régional périodiquement les informations suivantes : Annuellement les informations suivantes : a) une liste de leurs dix plus gros clients, classés par pourcentage de chiffre d'affaires généré par chacun ; b) une liste des clients dont la contribution au taux de croissance de leur chiffre d'affaires au cours du précédent exercice a dépassé, d'un facteur supérieur une fois et demi, le taux de croissance de l'ensemble du chiffre d'affaires	Toute Agence de notation publie le nom des Entités notées ou Tiers liés générant plus de 5% de son chiffre d'affaire annuel

Abidjan, le 22 mars 2021

Stanislas ZEZE, Président Directeur Général

2. Forme juridique, Structure de gestion et détention de capital[1]

Bloomfield Investment corporation est une société anonyme de droit ivoirien.

Elle a été créée en 2007 et a commencé ses opérations en notation financière en 2009.

Son capital actuel de 100 000 000 de francs CFA est détenu exclusivement par des personnes physiques de nationalité ivoirienne.

Il se répartit ainsi

NOM & PRENOMS	% de détention
Stanislas ZEZE	83%
SISSOKO Epse ZEZE Jeanne Nicole	16.25%
KOUASSI Akon Nathalie	0.75%
Total	**100%**

Elle dispose d'un Conseil d'Administration et d'une Direction Générale, selon les prescriptions de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

Le Conseil d'Administration se compose ainsi

Nom et Prénom	Fonction		Fin de mandat
ZEZE Stanislas	Président du Conseil	6 ans	31 décembre 2023
Jeanne SISSOKO-ZEZE	Administrateur	6 ans	31 décembre 2023
Kouassi ASSALE	Administrateur indépendant	6 ans	31 décembre 2023

En outre, les Directions suivantes, sont placées sous la responsabilité de la Direction Générale:

- la Direction Administrative et Financière ;
- Bloomfield Ratings, en charge de la notation financière ;
- Bloomfield Intelligence, en charge des analyses économiques et boursières ;
- la Direction des Risques et de la Conformité.

Le Comité de Direction se compose ainsi

Nom et Prénom	Fonction
ZEZE Stanislas	Directeur Général
TONGA Jean Paul	Vice-Président Exécutif, Directeur des Risques et de la Conformité
KABORE Epouse KALOUBOUE Mariette	Directeur Administratif et Financier
DIALLO Soraya	Senior Vice-Président, Directeur Bloomfield Ratings
YAPI Yannick	Vice-Président, Sous-Directeur Bloomfield Ratings
DANON Gohou	Economiste Principal, Sous-Directeur Bloomfield Intelligence
ANGUI Stéphanie	Chef de Mission, Bloomfield Ratings
YASSOUA Olivia	Chef de Mission, Bloomfield Ratings

Bloomfield Investment Corporation est agréée par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et de Marchés Financiers de l'UMOA, depuis 2011.

Elle dispose également d'un agrément pour opérer sur le marché financier rwandais, depuis juillet 2015.

3. Activités et revenus

3.1 Activité principale, la notation financière

Conformément à l'alinéa 2 de 'article 17.1, de l'instruction N° 37/2009, nous donnons définition des différentes activités de l'Agence de notation.

Les prestations prennent différentes formes :

- Opérations ponctuelles et récurrentes d'évaluation de risque de crédit d'entreprises, d'institutions financières, d'entités publiques, de souverains, et de titres émis dans le cadre de financements structurés (titrisation) ;
- Séminaires de formation ouverts au public ;
- Séminaires de formation en entreprise (*in-situ*) ;
- Publication de rapports de recherche

[1] Alinéa 1, article 18 de l'Instruction N° 37/2009

Activité Principale, par Bloomfield Ratings	**Activités auxiliaires**	
La notation financière est l'évaluation de la qualité de crédit d'une entité Cette évaluation doit prendre en compte aussi bien la capacité que la volonté de l'entité à faire face à ses engagements à court, moyen et long terme. C'est une opinion émise sur : • la solvabilité et la crédibilité de l'entité notée ; • la probabilité qu'une obligation financière soit honorée à temps et selon les prescriptions du contrat en vigueur ; • l'environnement dans lequel opère l'entité notée.	Etudes, Analyses Economiques et boursières, par Bloomfield Intelligence	Sous la responsabilité et la conduite du Département des Etudes et Analyse Economique, les activités génératrices de revenus concernent les travaux suivants : • les analyses de risque pays ou régional ; • les analyses et études de risque sectoriel ; • les prévisions économiques ; • les études spécifiques à la demande ; • la mise en place et la gestion d'indice ; • les analyses boursières hebdomadaires ; • la gestion des abonnements à la base de données documentaire.
	Autres prestations de services	• Séminaires/Conférences ; • Evaluation de risque de crédit commercial ; • Sessions de formation

Conformément aux exigences de l'alinéa 7 de l'article 18, de l'instruction N° 37/2009, les différentes activités présentées ci-avant ont contribué, de la façon suivante, à la génération des revenus, au cours des trois (3) dernières années :

Activité	**2018**	**2019**	**2020**
Notation financière	97,58%	95,51%	97,84%
Analyses, Etudes Economiques et Boursières	0,57%	2,48%	2,04%
Autres prestations	1,85%	2,02%	0,13%
Chiffre d'affaires global	100%	100%	100%
	1 322 303 821	**1 239 493 121**	**1 349 363 367**

Une liste des entités, intervenant sur le marché financier régional, ayant participé à la création de ces revenus, pour l'année 2020, est présentée en annexe 1.

Les dix plus gros clients de l'ensemble du portefeuille (Article 17.2.2.a du titre III de l'instruction N° 37/2009) de notation financière ainsi que les clients ayant contribué sont présentés en annexe 2

L'Agence de notation a développé une méthodologie d'évaluation des risques de crédit adaptée aux cinq grandes catégories d'émetteurs (les entreprises industrielles et commerciales, les institutions financières et d'assurance, les entités publiques, les souverains et les financements structurés/titrisation).

Les méthodologies utilisées sont publiées sur le site internet de l'Agence de notation financière.

Elles sont mises à jour, lorsque cela devient de nécessité.

Les procédures techniques de mise en œuvre de ces méthodologies sont incluses dans un manuel de procédures techniques, mis à jour au fil des modifications importantes apportées aux pratiques, procédures et procédés.

La durée d'une mission de notation financière est fonction de l'entité ou de l'instrument notée.

3.2 Rémunération, publication des activités de notation

La rémunération des travaux de notation s'établit dans le cadre de discussions avec l'entité notée.

Toutes les missions de notation sont exécutées dans le cadre de contrat dument établi qui précise les droits et les obligations des différentes parties.

Le modèle économique mis en place par Bloomfield Investment repose notamment sur la préservation de l'indépendance de l'Agence en évitant de soumettre sa rémunération à la production préalable des notes.

Il repose également sur les mesures de gestion de conflit d'intérêt édictées dans son code de conduite.

Les honoraires de l'Agence sont totalement réglés par l'entité notée avant la production des notes.

Les notations obligatoires, faites dans le cadre de la réglementation en vigueur du marché financier, font l'objet d'une publication systématique d'une fiche de notation dans le Bulletin Officiel de la Côte de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Les notations sollicitées font l'objet de publication selon les règles établies dans les conventions de notation financière.

Bloomfield se refuse à faire des notations non sollicitées, dans le contexte actuel de l'environnement de l'information publique dans ses zones d'intervention.

Les rapports de notation financière, tous comme ceux établis dans le cadre d'études, d'analyses économiques et boursières sont accessibles par abonnement auprès de l'Agence.

4. Gestion de la qualité[2]

4.1 La qualité des travaux et des opinions émises par les équipes

Allocation et politique de rotation du personnel

L'Agence met un point d'honneur à s'assurer de la qualité des missions et des opinions émises par l'application de plusieurs mécanismes explicités dans un manuel de procédures techniques.

Ainsi la compétence (ou la capacité à mener à bien la mission) des collaborateurs est considérée par la Direction de Bloomfield Ratings dans la planification des missions et le choix des collaborateurs, en début d'année et tout le long de l'exercice comptable.

Cette planification prend obligatoirement en compte, la règle de rotation des collaborateurs en ce qu'elle intègre le principe d'une rotation après une période minimale de deux ans afin, notamment, d'apporter de la fraicheur dans la réflexion sur les missions[3].

Les statistiques concernant les membres du personnel affectés aux nouvelles notations, à la révision des notations, à l'évaluation et à la gestion des méthodes et modèles utilisés (Aliéna 3, Article 18 de l'Instruction No 37/2009)

Statistiques	2016	2017	2018	2019	2020
Membres du personnel affectés à l'établissement de nouvelles notations	11	9	13	10	15
Membres du personnel affectés à la révision des notations existantes	11	11	11	13	17
Membres du personnel affectés à l'évaluation et à la gestion des méthodes et modèle utilisés	5	4	4	4	4

NB : Le personnel affecté aux nouvelles notations peut être également membre de l'équipe de révision de notation et /ou affecté à l'évaluation et à la gestion des méthodes et modèles utilisés

Revue des travaux et formation des collaborateurs

Les missions exécutées généralement par deux analystes font l'objet de revue formalisée par le chef de la mission, le Sous-Directeur de Bloomfield Ratings et/ou le Directeur de Bloomfield Ratings, en fonction de la nature des livrables établis.

Les méthodologies, les instructions spécifiques de la Direction de Bloomfield Ratings rassurent sur la cohérence des process suivis par les équipes.

Plusieurs autres facteurs de qualité sont maintenus au sein de l'Agence par la sélection des collaborateurs à recruter, la formation interne ainsi que les évaluations régulières des collaborateurs.

4.2 L'organisation de missions

Le processus d'exécution des missions de notation financière fait intervenir deux « entités » distinctes :

- L'équipe en charge de l'exécution de la mission et qui dépend de la Direction de Bloomfield Ratings. Son rôle est de mener les travaux d'analyse, de faire des propositions de notes.
- Le Comité de notation, qui ne participe pas aux travaux de notation et qui décide des notes finales à retenir.

Cette organisation permet de maintenir un niveau de qualité adéquat ; toute position prise par l'équipe de notation devant être très soutenue pour emporter éventuellement la conviction du Comité de notation.

4.3 Les mesures de contrôle spécifiques

L'Instruction N° 37/2009 fait obligation notamment de la mise en œuvre des mesures spécifiques de contrôle par :

- Un comité de Contrôle
- L'Administrateur indépendant

5. Indépendance et gestion des conflit d'intérêts

5.1 L'indépendance

L'indépendance est l'une des conditions de crédibilité de l'Agence de notation qui doit être indépendante des prescripteurs de mandats qui lui sont confiés mais aussi de groupe d'influence financier.

De fait le capital de l'entreprise est détenu par des personnes privées.

Le modèle économique mis en place et le mode rémunération de l'activité principale vient renforcer cette indépendance.

Ces deux mesures permettent d'asseoir l'indépendance juridique et financière de l'Agence dont l'accès au financement externe se fait par le recours aux ressources bancaires classiques.

[2] Alinéa 2, article 18 de l'Instruction N° 37/2009

[3] Alinéa 6, article 18 de l'Instruction N° 37/2009

Dans le cadre de la fourniture des services professionnels, l'expression de l'opinion repose toujours sur l'essentielle séparation du couple *équipe de notation* et *Comité de Notation* qui permet de maintenir le niveau d'indépendance approprié dans la conduite des missions

Sur le plan de l'allocation des missions de notation, la constitution des équipes prend en considération les relations connues des membres du personnel avec les principaux dirigeants et/ou propriétaires des entités notées.

La rotation du personnel, consacrée autant dans le manuel de procédures techniques que dans la planification effective des missions, vient atténuer le risque de non-indépendance des équipes.

5.2 La gestion et la prévention des conflits

Dans son code déontologie, Bloomfield Investment Corporation établit les règles de prévention des conflits à savoir notamment que :

- ⇨ aucun analyste directement impliqué dans le processus d'évaluation ne peut être engagé dans une négociation de contrat et d'honoraires ;
- ⇨ aucun analyste ne peut participer ni influencer une quelconque notation s'il :
  - est propriétaire d'obligations ou d'actions dans l'entité notée ;
  - est propriétaire d'actions ou d'obligations d'une structure liée à l'entité notée ;
  - a été employé récemment par l'entité notée.
  - a un parent proche employé dans la structure notée ;
- ⇨ aucun analyste ou une personne directement liée à lui/elle n'achète des actions ou des obligations d'une entité qui fait partie du portefeuille de cet analyste.
- ⇨ aucun analyste ou membre du personnel de l'Agence ne doit solliciter (ou accepter des cadeaux) de l'argent auprès de toute entité en relation d'affaires avec Bloomfield Investment Corporation ;
- ⇨ tout analyste de **Bloomfield Investment Corporation** qui entre dans une quelconque relation personnelle avec un membre du personnel d'une structure notée par l'Agence devrait en informer le Management ou la personne désignée par le Management pour gérer les conflits d'intérêts.
- ⇨ **Bloomfield Investment Corporation** initiera des investigations sur tout analyste qui quitte l'Agence et va rejoindre une structure notée par l'Agence, si l'analyste faisait partie des analystes engagés dans le processus de notation de cette entité, afin de déterminer s'il n'y a pas eu des favoritismes quelconques.

Par ailleurs, il est interdit aux analystes de faire des recommandations ou des propositions sur la structuration d'un produit financier que l'Agence est supposée noter ou qu'elle note.

Ces mesures sont pleinement partagées avec l'ensemble du personnel, par la Direction Générale.

De plus les collaborateurs, les membres du Comité de notation ainsi que le premier responsable de l'agence (pour le compte de l'agence de notation) signent, chacun une déclaration d'indépendance et d'absence de conflit d'intérêt qui reprend, notamment, ces points.

Tout changement en cours d'année dans la situation d'un analyste (ou d'un membre du Comité de Notation), au regard de nouvelles missions et/ou des missions en cours, doit être signalée à la Direction des Risques et de la Conformité, par le concerné.

Le cas échéant, un rapport de déclaration de conflit d'intérêt est établi.

6. Plan de continuité des activités

L'activité de l'Agence s'organise autour de systèmes et procédures, administratives, opérationnelles afin de préserver les activités et leur continuité

Si l'organisation mise en place pour les missions permet la continuité de l'exécution des missions, il est important que les systèmes d'information en place soient maintenus en permanence.

6.1 Sécurité informatique

Plusieurs niveaux de sécurité (physique et logiques) sont mis en œuvre pour garantir l'intégrité, la fiabilité et la disponibilité des données mises à disposition de l'agence et/ou produites dans le cadre des activités.

Les manuels de procédures ainsi que les notes régulières sont émis pour informer, éduquer et sensibiliser le personnel à la gestion des risques de sécurité informatique.

Toutes ces mesures sont en régulière amélioration pour suivre les évolutions technologiques.

6.2 Archivage et sauvegarde[4]

Les mesures opérationnelles quotidiennes sont en exécution pour permettre autant la sauvegarde, la restauration que l'archivage des données.

Le plan de reprise doit permettre à Bloomfield Investment Corporation de fonctionner même en cas de désastre, avec un minimum d'impact sur les données notamment des équipes en charge des activités principales.

Ces mesures sont par ailleurs essentielles pour préserver la confidentialité des informations mises à la disposition de Bloomfield Investment.

Le respect d'une charte d'utilisation informatique, des procédures d'archivage et de sauvegarde par l'ensemble du personnel reste capital.

La gestion des missions de notation financière se fait dans un espace cloud sécurisé gérée par Microsoft, et, permettant aux différentes parties prenantes de travailler simultanément dans cet espace collaboratif.

Cet espace est synchronisé automatiquement sur plusieurs supports distants.

Il est de fait, exécuté une réplication automatique des données des missions en cours sur ces supports distants cryptés avec des systèmes de coffre-fort.

A la fin de chaque mission, les données des entités notées sont indexées et archivées selon une codification bien définie.

Ces données sont ensuite sauvegardées dans l'espace dédié aux archivages des missions sur nos différents serveurs locaux et, transférées sur supports cryptées en dehors de notre site de travail.

En mode dégradé, les missions de notation financière se dérouleront parfaitement grâce à la réplication automatique des données des missions en cours.

Les accès aux archivages des missions de notation financière se feront simplement par la restauration sur de nouveaux serveurs.

6.3 Réaction à la pandémie du Coronas Virus (Covid-19)

En réaction à la pandémie de Corona Virus, et pour prendre en compte les décisions du gouvernement ivoirien pour la juguler, Bloomfield Investment Corporation :

- a mis en place une cellule de crise dont le rôle de discuter et de prendre des décisions pour gérer la crise liée à la pandémie ;
- a défini un plan d'urgence, mis en exécution en cours de l'année 2020

La réaction du portefeuille de Bloomfield Investment Corporation à la pandémie a été la décision prise par dix (10) entités de suspendre leur notation volontaire et, donc, de ne pas en faire la réévaluation.

Les données de chiffre d'affaires présentées dans ce rapport pour l'année 2020, ne tient donc compte de cet état de fait.

[4] Alinéa 4, article 18 de l'Instruction N° 37/2009

Annexes

Annexe 1	Liste de notation auprès de sociétés ou entités ayant des titres financiers admis aux négociations sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)
Annexe 2	Liste des entités notées, ayant des titres financiers admis aux négociations sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), et leur participation au chiffre d'affaires global Selon les dispositions suivantes de l'Instruction N° 27/2009 du 23 novembre 2009 : • Article 17.2.2.a relatif à la liste des dix (10) plus gros clients • Article 17.2.2.b relatif à la liste des clients contribuant plus d'une fois et demie au taux de croissance du chiffre d'affaires • Point 2, Section II du cahier des charges relatif à la liste des Entités notées ou Tiers liés générant plus de 5% du chiffre d'affaires annuel
Annexe 3	Déclarations de la Direction Générale relatives à l'indépendance et à la gestion des conflits d'intérêts Selon les dispositions suivantes de l'Instruction N° 27/2009 du 23 novembre 2009 : 1. l'article 17.1.1 du titre III, 2. l'alinéa 5 de l'article 18 du titre III

Annexe 1

Liste de notation auprès de sociétés ou entités ayant des titres financiers admis aux négociations sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)- En cours de l'année 2020

Entités notées	**Secteur/activités**
Sociétés cotées	
ALIOS FINANCE (SAFCA CI)	Financement par crédit-bail
BERNABE	Distribution de quincaillerie, de produits métallurgiques et d'équipements domestiques
BOA Bénin	Banque commerciale
BOA Burkina Faso	Banque commerciale
BOA Côte d'Ivoire	Banque commerciale
BOA Mali	Banque commerciale
BOA Niger	Banque commerciale
BOA Sénégal	Banque commerciale
CIE	Transport, distribution de l'électricité
CROWN SIEM CI	Production d'emballage métallique
ECOBANK Côte d'Ivoire	Banque commerciale
NESTLE	Fabrication et commercialisation de produits alimentaires
NSIA Banque	Banque commerciale
PALMCI SA	Produits de graine et d'huile de palme
SODECI	Distribution Eau
Société Ivoirienne de Banque (SIB)	Banque commerciale
TOTAL CI	Distribution de produits Pétroliers
UNILEVER	Production et commercialisation de produits de soins corporels et bucco-dentaires, de produits d'entretien ménagers, de produits alimentaires et de produits de la margarinerie
AIR LIQUIDE	Production de gaz, technologies et services liés pour l'industrie et la santé
Autres intervenants sur le marché	
CRRH-UEMOA	Refinancement hypothécaire
Etat de Côte d'Ivoire	Souverain
FAGACE	Garanties
GuarantCo	Garantie institutionnelle
ORAGROUP	Société de participation
PETRO IVOIRE	Distribution de produits Pétroliers
SHELTER AFRIQUE	Banque de développement
Etat du Bénin	Souverain

Annexe 2

Liste des entités notées et leur participation au chiffre d'affaires global, conformément aux dispositions de l'Instruction *N° 37/2009 relative aux conditions d'exercice de l'activité de notation financière sur le marché financier Régional de l'UMOA*

Liste des :

- **dix (10) plus gros clients, classés par pourcentage de chiffre d'affaires (Article 17.2.2.a)**
- **des Entités notées ou Tiers liés générant plus de 5% du chiffre d'affaires annuel (Point 2, Section II du cahier des charges)**

2018		2019		2020	
Entités	%	Entités	%	Entités	%
Programme CHAMPION	11,43%	UMOA-TITRES Sénégal	7,39%	Etat du Congo	6,30%
UMOA-TITRES Sénégal	5,67%	Etat de Côte d'Ivoire	5,65%	UMOA-TITRES Sénégal	6,17%
Etat de Côte d'Ivoire	5,29%	Port Autonome d'Abidjan	4,0%	Etat de Côte d'Ivoire	5,19%
CAMTEL	4,4%	CNPS	3,2%	CONGO TELECOM	4,8%
Port Autonome d'Abidjan	3,78%	CIE	2,82%	ARC	4,08%
ANSUT	3,03%	SODECI	2,82%	BCH	4,08%
CIE	2,65%	BGFI Holding	2,81%	Port Autonome d'Abidjan	3,71%
SODECI	2,65%	Programme CHAMPION	2,73%	BGFI BANK GABON	3,06%
ORAGROUP SA -Togo	2,27%	Côte d'Ivoire Energies	2,26%	CNPS	2,96%
PALMCI	2,12%	PALMCI	2,26%	CIE	2,59%
				SODECI	2,59%

Article 17.2.2.b : liste des clients, dont la contribution au taux de croissance du chiffre d'affaires au cours du précédent exercice a dépassé, d'un facteur supérieur à une fois et demie (1,5 fois), le taux de croissance de l'ensemble du chiffre d'affaires (2018 à 2020)

Non applicable

Annexe 3
Déclarations de la Direction Générale relatives à l'indépendance et à la gestion des conflits d'intérêts

En application des dispositions prévues :

- à l'article 17.1.1 du titre III, de l'Instruction n° 27/2009 du 23 novembre 2009 relative aux conditions d'exercice de l'activité de notation financière sur le marché financier Régional de l'UMOA ;
- à l'alinéa 5 de l'article 18 du titre III de cette même instruction,

Nous confirmons, que :

⇨ nous estimons avoir pris des mesures raisonnables, visant à permettre la gestion des conflits d'intérêt réels et potentiels visés à la section II, point 1 du Cahier des charges des Agences de notation financière

⇨ des contrôles sont en place en vue de s'assurer du respect des règles d'indépendance de l'Agence et de l'ensemble de son personnel affecté aux missions de notation financière au cours de l'année écoulée.

Au cours de l'année écoulée, nous n'avons pas relevé de cas pouvant porter atteinte aux règles d'indépendance de l'agence, de son personnel ou constituer de cas de conflit d'intérêt

Abidjan, le 22 mars 2021

Stanislas ZEZE
Président Directeur Général